

L'essentiel pour
les élus régionaux
et leurs partenaires



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Panorama général et interventions régionales



Ingénierie et services pour
entreprendre autrement

Introduction

Née dans l'esprit des penseurs utopistes du XIX^e siècle (Fourier, Owen, Proudhon, Godin...), l'économie sociale et solidaire s'est développée à partir d'actions pratiques et concrètes basées sur des idées toujours d'actualité : la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel, la solidarité, la satisfaction des besoins collectifs avant la recherche du profit, la force de l'initiative privée.

En moins de deux siècles, l'économie sociale a réuni des millions d'individus, qui constatent chaque jour l'intérêt d'unir leurs forces et de prendre démocratiquement des décisions concernant les actes de leur vie quotidienne : la production de biens et de services, la consommation, l'assurance des biens et des personnes...

Peu et mal connue, l'économie sociale et solidaire est redevenue une économie d'actualité : face aux impasses du modèle économique dominant (croissance des inégalités et de l'exclusion, délitement du lien social, dégradation structurelle de notre environnement, dérèglements économiques et financiers), elle représente aujourd'hui diverses formes de réponses alternatives crédibles. Ainsi se développent depuis la fin du XX^e siècle, de nouveaux champs d'activité répondant à de nouveaux besoins sociétaux tels le commerce équitable, l'insertion par l'activité économique, l'épargne solidaire, ainsi que de très nombreuses actions se réclamant des principes formalisés par les premiers utopistes.

Ce document, destiné aux élus et techniciens des conseils régionaux et à leurs partenaires, a pour ambition de donner une vision globale de l'économie sociale et solidaire en France et de présenter quelques exemples de politiques régionales dédiées au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Sommaire

■ Une brève présentation de l'ESS	p.3
■ Les Régions et l'ESS	p.12
■ Pour aller plus loin	p.20
■ Annexes	p.22

■ Des principes partagés

L'économie sociale et solidaire est souvent présentée comme complexe et difficile à définir. Si les structures de l'ESS sont extrêmement variées (taille, secteur d'activité, statut...), elles respectent pourtant toutes plusieurs grands principes de base :

► Une finalité d'intérêt général ou collectif

Cette finalité, qui est au cœur de chaque projet d'économie sociale et solidaire, peut se traduire de plusieurs façons :

- la primauté de l'intérêt collectif (membres, salariés, bénéficiaires) sur l'intérêt individuel ;
- le développement d'activités respectueuses de l'homme et de l'environnement ;
- la création et le maintien d'emplois durables et de qualité ;
- la réponse à des besoins peu ou mal satisfaits par les pouvoirs publics et le secteur lucratif ;
- la réduction des inégalités et le renforcement de la cohésion sociale.

► Une gouvernance démocratique

En opposition avec une logique capitaliste subordonnant le pouvoir de décision au pouvoir financier, les structures de l'économie sociale placent les hommes et les femmes associés au projet au cœur du processus de décision. Respectant le principe « une personne, une voix », les structures de l'ESS élisent leurs dirigeants et associent les parties prenantes à l'exercice du pouvoir (salariés pour les Scop¹, consommateurs pour les coopératives de consommation ou d'achat, sociétaires pour les mutuelles d'assurance ou de santé, ensemble des parties prenantes pour les associations ou les Scic²...).

► Une libre adhésion

L'adhésion, tout comme la sortie d'une structure d'économie sociale et solidaire, est un choix individuel qui ne peut être imposé. Pour les coopératives, cela les conduit à avoir un capital variable, du fait de la possibilité de sortie des sociétaires.

► Une lucrativité limitée

Dans un souci de mesure et d'affirmation de la primauté de l'homme par rapport au capital, les structures de l'ESS adoptent les règles suivantes :

- une rémunération du capital limitée ou nulle ;
- une échelle des salaires encadrée ;
- les excédents réalisés partiellement ou totalement, mis en réserves impartageables, et affectés au développement du projet.

► Un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne

Désireuse d'associer toutes les parties prenantes, l'économie sociale et solidaire se développe naturellement avec et pour les territoires, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, entreprises, usagers...).

Une de ses caractéristiques est d'intégrer les citoyens dans cette dynamique dans l'objectif de leur redonner un pouvoir économique et de les rendre aussi bien contributeurs que bénéficiaires du progrès économique, social et écologique.

¹ Scop : Sociétés coopératives et participatives, anciennement sociétés coopératives ouvrières de production

² Scic : Sociétés coopératives d'intérêt collectif

■ Des statuts (des sociétés de personnes et non de capitaux) matérialisant le respect des principes fondateurs

Dès le XIX^e siècle et au cours du XX^e, le législateur, en créant de nouveaux statuts juridiques, a tenté d'ancrer dans la durée le respect de ces grands principes fondateurs, donnant progressivement naissance aux quatre familles de l'économie sociale et solidaire (à l'époque dénommée économie sociale) :

► Les associations

La loi de 1901 et son décret d'application du 16 août 1901 reconnaissent la liberté d'association, liberté contestée, voire réprimée la plus grande partie du XIX^e siècle.

Cette loi donne un cadre juridique à des projets collectifs voulus par des personnes associées et désintéressées. Elles peuvent ainsi mettre en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances, leur activité, un projet social, dans un but autre que de partager des bénéfices.

► Les coopératives

Elles se structurent autour des grands principes coopératifs actuels dès le milieu du XIX^e siècle. La loi de 1867 sur la variabilité du capital leur donne un premier cadre juridique permettant de respecter le principe de libre adhésion et de « double qualité » (bénéficiaire mais également sociétaire). La loi de 1947 complète et refond leurs règles générales de fonctionnement et d'administration : principe « une personne, une voix », droits égaux dans la gestion, réserves impartageables...

Différentes formes de coopératives se sont développées : coopératives d'usagers (coopératives de consommation, HLM...), d'entreprises (coopératives agricoles, artisanales...), de production (Scop), bancaires, d'intérêt collectif (Scic), d'emploi (CAE)³.

► Les mutuelles

Les mutuelles de santé apparaissent au XIX^e siècle sous la forme de sociétés de secours mutuel. En 1898, la Charte de la mutualité leur donne un cadre juridique, repris par le Code de la mutualité de 1945, refondu en 2001. Elles s'obligent à ne pas sélectionner leurs adhérents en fonction de leur état de santé.

Quant aux mutuelles d'assurance, cinq grands critères les distinguent des sociétés d'assurance conventionnelles :

- les mutuelles sont des sociétés de personnes qui n'ont pas de capital social, donc pas d'actionnaires à rémunérer ;
- les sociétaires, entre eux, sont à la fois assurés et assureurs ;
- les mutuelles sont à but non lucratif ;
- les mutuelles sont gérées par des administrateurs bénévoles élus par des délégués eux-mêmes élus par les sociétaires ;
- les valeurs fondatrices de solidarité, de démocratie, de liberté et de transparence sur lesquelles s'appuient les mutuelles d'assurance sont les garants de leur indépendance, du maintien du lien direct avec leurs sociétaires et du contrôle du fonctionnement et de la gestion.

► Les fondations

Issues de l'histoire ancienne de la philanthropie et du mécénat, les fondations affectent des biens ou des ressources à une cause d'intérêt général.

³ CAE : Coopératives d'activités et d'emploi

Une brève présentation de l'ESS

La loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat définit les deux principes clés des activités d'une fondation : intérêt général et non-lucrativité. Celle-ci s'inscrit donc pleinement dans l'économie sociale.

► Et aussi...

Depuis une trentaine d'années, certaines entreprises partageant les mêmes valeurs et respectant les principes de l'ESS ont adopté d'autres statuts pour développer leurs projets. C'est le cas, par exemple, de certaines entreprises d'insertion, entreprises adaptées ou filiales d'entreprises de l'économie sociale.

De par la nature de leurs activités et la finalité du projet, elles sont souvent considérées comme membres à part entière de l'économie sociale et solidaire.

■ Quelques dates clefs

■ **1830** : Le terme d'économie sociale apparaît pour la première fois lorsque Charles Dunoyer publie le « Nouveau traité d'économie sociale »

■ **1844** : 1^{ère} coopérative établissant les grands principes coopératifs : Société des équitables pionniers de Rochdale fondée par 30 ouvriers

■ **1893** : Création de la banque des associations ouvrières, devenue plus tard le Crédit Coopératif, une des premières banques coopératives

■ **1898** : Charte de la mutualité, libéralisant la création des mutuelles

■ **1900** : L'Exposition Universelle accueille un pavillon de l'économie sociale

■ **1901** : Loi de 1901 – Les associations peuvent se constituer librement, sans autorisation préalable

■ **1902** : Création de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

■ **1912** : Réunification du mouvement coopératif français sous l'impulsion de Charles Gide et de Jean Jaurès

■ **1934** : Création de la première mutuelle d'assurance : Maif (Mutuelle d'assurance des instituteurs de France)

■ **1947** : Loi portant statut de la coopération

■ **1959** : Création du Collège coopératif français par Henri Desroche

■ **1969** : Création de la Fondation de France

■ **1975** : Début des expérimentations autour de l'insertion par l'activité économique en réponse aux situations d'exclusion sociale

■ **1980** : Publication de la Charte de l'économie sociale, révisée en 1995

■ **2001** : Création du Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES), par transformation du Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA)

■ **2002** : Création de la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic)

Une brève présentation de l'ESS

■ Un poids significatif dans l'activité du pays

Un tour d'horizon chiffré⁴ de l'économie sociale et solidaire révèle sa place importante dans l'économie :

► L'ESS c'est :

- 10 % du PIB
- 9 % des entreprises en France, soit près de 210 000 établissements employeurs :

- 177 000 associations	- 25 280 coopératives
- 6 500 mutuelles	- 1 090 fondations

- Environ 12% de l'emploi salarié, soit près de 2 250 000 salariés, dont :

- associations : 1 745 000	- coopératives : 315 520
- mutuelles : 120 000	- fondations : 61 200

- 14 millions de bénévoles dans les associations représentant un volume de travail de l'ordre de 935 000 ETP, dans 1100 000 structures⁵.
- Un taux de croissance de l'emploi de + 2,6% en moyenne entre 2001 à 2006 contre + 1,1% dans l'ensemble du secteur privé.
- Un taux de féminisation de 65,5%, contre 58% dans le secteur public et 40% dans le secteur privé hors ESS.

► Une forte présence dans des secteurs d'activité en croissance

Ces chiffres se traduisent par une présence très affirmée de l'ESS dans des secteurs d'activité en pleine croissance⁶ :

• Activités financières

Poids de l'ESS dans le secteur (part des emplois) :

34,6 %

- 60% des dépôts bancaires se font dans les banques de l'économie sociale et solidaire.

• Assurances

- 60% des organismes complémentaires santé sont gérés par des mutuelles.

- 38 millions de personnes sont couvertes par une mutuelle de santé et de prévoyance.

- 1 véhicule sur 2 et 2 habitations sur 3, sont couverts par une mutuelle d'assurance. Il y a 16 millions de sociétaires dans les mutuelles d'assurance.

• Social

Poids de l'ESS dans le secteur (part des emplois) :

64,6 %

⁴ Données conjoncturelles 2008 -Traitement : Recherches & Solidarités - Source : CCMSA-ACOSS. Données plus détaillées à retrouver dans l'Atlas 2009 de l'économie sociale et solidaire -Traitement : Observatoire National de l'économie sociale et solidaire – CNCRES - Source : INSEE-CLAP 2006 (hors agriculture). Retrouvez l'ensemble de ces données sur www.essenregion.org (rubrique chiffres clés) et sur www.cncres.org

⁵ Source : Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006

⁶ Source : Atlas 2009 de l'économie sociale et solidaire, CNCRES

Une brève présentation de l'ESS

- 65 % des emplois concernés

- 45 % des maisons de retraite et 90 % des établissements pour personnes handicapées sont gérés par une structure associative.

- 90 % des services à la personne sont gérés par une structure de l'économie sociale et solidaire.

• Sport et loisirs

Poids de l'ESS dans le secteur (part des emplois) :

24,7 %

• Culture et audiovisuel

Poids de l'ESS dans le secteur (part des emplois) :

21,4 %

• Education

Poids de l'ESS dans le secteur (part des emplois) :

19,8 %

► Des actions innovantes dans de nombreux autres secteurs d'activité

En dehors des secteurs d'activité historiques, l'ESS s'est développée dans de nouveaux secteurs en étant à l'origine d'innovations souvent aussi décisives que les innovations technologiques dont nous sommes habitués à reconnaître le rôle déterminant :

• **Environnement** (gestion des déchets, éco-construction, transports alternatifs, énergies renouvelables...)

- 2/3 des salariés intervenant dans la collecte sélective et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ont pour employeur des entreprises d'insertion⁷.

• Insertion par l'activité économique

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) mettent leur projet économique au service de l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

En 2007, 5 000 structures d'insertion ont embauché 273 000 personnes pour 74 000 ETP.

Elles permettent :

- de lutter contre le chômage structurel sur les territoires ;

- de répondre aux besoins de recrutement sur les premiers niveaux de qualification, notamment dans les métiers en tension ;

- d'innover dans des filières d'activité nouvelles (recyclage, gestion électronique des documents...).

• Commerce (équitable, épiceries solidaires)

- 241 millions d'euros de chiffre d'affaires en France en 2007 pour le commerce équitable.

- Un volume d'activité qui a doublé entre 2004 et 2007, soit une croissance annuelle moyenne de 37 %⁸.

- Près de 800 points de ventes spécialisés et 10 000 moyennes et grandes surfaces distribuent des produits équitables.

⁷ Source : Annuaire DEEE 2007, Avise, 214 pages

⁸ Le commerce équitable en France en 2007- Etude DCID réalisée par le GRET

Une brève présentation de l'ESS

- **Agriculture** (coopératives agricoles, agriculture biologique, circuits courts)

- Plus de 800 AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) commercialisent fruits et légumes afin de développer des filières de production agricole locales (circuits courts) dans une démarche citoyenne.

- En 2009, 500 000 repas bio ont été fournis à la restauration collective.

- **Innovation entrepreneuriale**

Dernière née des entreprises coopératives, la Scic⁹ (Société coopérative d'intérêt collectif) développe une forme de gouvernance originale qui permet de réunir en tant qu'associés l'ensemble des acteurs concernés par un projet d'intérêt collectif : salariés, collectivités locales, bénéficiaires, bénévoles...

■ Une importance de l'ESS en France conforme au poids de ces entreprises en Europe ¹⁰

Si, là encore, l'économie sociale européenne revêt des aspects très divers (diversité des statuts juridiques, hétérogénéité des modes de financement, positionnements différents par rapport à la puissance publique...), il est cependant possible de donner quelques chiffres représentatifs :

- 10% de l'ensemble des entreprises européennes relèvent de l'économie sociale, soit 2 millions d'entreprises ;
- 10% de l'emploi total, soit 20 millions de salariés ;

- 150 millions de personnes couvertes par les mutuelles de santé, regroupées au sein de l'Association internationale de la mutualité (AIM) ;

- 250 000 entreprises coopératives (regroupées au sein de Coopératives Europe), soit 163 millions de membres et 5,4 millions d'emplois.

■ Une organisation complexe en constante évolution

L'organisation du secteur de l'économie sociale et solidaire est à l'image de sa grande diversité de pratiques et de domaines d'activité : multiforme, parfois difficile à décrypter pour les non initiés et marquée par une forte culture de la représentativité.

► Les organismes fédératifs représentatifs

- **Au niveau européen, une structuration globale récente**

Depuis 2008, Social Economy Europe (ex CEP-CMAF constituée en 2000) représente les coopératives, mutuelles, associations, fondations afin de promouvoir l'apport, le rôle, et les valeurs des acteurs de l'économie sociale au sein de l'Europe. A cette représentation globale, s'ajoute des réseaux de représentation thématiques : lutte contre l'exclusion (EAPN - European Anti Poverty Network), représentations des ONG (CEDAG), regroupement des entreprises d'insertion (ENSIE - European Network of Social Integration Enterprises), etc.

- **Quelques acteurs nationaux transversaux**

CEGES (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale) : rassemble et représente les grandes familles de l'économie sociale,

⁹ Pour en savoir plus : www.scic.coop ou www.avise.org

¹⁰ Source : Social Economy Europe - www.socialeconomy.eu.org

Une brève présentation de l'ESS

notamment auprès des pouvoirs publics. Il assure également la promotion de l'économie sociale. Il regroupe la plupart des grands regroupements nationaux, composés chacun de multiples fédérations ou coordinations :

ASFONDES (Association des fondations de l'économie sociale) : regroupe de grandes fondations de l'économie sociale.

CCOMCEN (Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'éducation nationale) : regroupe des organisations associatives, coopératives, mutualistes et syndicales intervenant dans le champ de l'éducation.

CNCRES (Conseil national des Chambres régionales de l'économie sociale) : anime et représente les 26 CRES(S) (Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire).

CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives) : regroupe 16 coordinations associatives nationales investies dans des domaines très variés : éducation populaire, sport, culture, tourisme, sanitaire et social...

FNMF (Fédération nationale de la mutualité française) : regroupe la quasi-totalité des mutuelles de santé régies par le code de la mutualité.

GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurance) : défend les intérêts généraux de l'assurance à caractère mutuel auprès des pouvoirs publics.

UNIFED (Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social) : coordonne et représente les intérêts des employeurs du secteur auprès des instances paritaires et publiques.

USGERES (Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale) :

assure une fonction de représentation interprofessionnelle des employeurs dans l'économie sociale auprès des pouvoirs publics et des organisations syndicales.

Le secteur coopératif est par ailleurs fédéré au sein du **GNC** (Groupement national de la coopération) qui assure la promotion de l'ensemble du mouvement coopératif : coopératives agricoles, artisanales, commerciales, de consommation, de production, de crédit... Il ne fait plus partie du CEGES.

Si ces grands regroupements ont vocation à rassembler les réseaux et acteurs de l'ESS par famille, il existe également des mouvements plus transverses, impossibles à tous citer ici. De nouveaux acteurs voient le jour régulièrement, témoins de la vitalité du secteur. C'est le cas, tout récemment, du Labo de l'ESS¹¹, réuni autour de Claude Alphandéry, président d'honneur de France Active et de l'Avisé, ou du Mouvement des entrepreneurs sociaux¹².

• Un paysage régional dense

Les acteurs et représentants régionaux des réseaux fédératifs nationaux se retrouvent au sein des CRES(S) (Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire) qui représentent l'ESS dans les régions.

La plupart des grandes fédérations et coordinations sont structurées au niveau régional (ou départemental), par famille (CPCA pour les associations, Mutualité française...), par réseau ou par secteur d'activité.

• Une multiplicité d'organisations sectorielles

Le fonctionnement en réseau et la mutualisation étant caractéristiques du secteur, les acteurs se regroupent, le plus souvent par secteur d'activité, en réseaux, fédérations ou coordinations. Il existe donc une multitude d'organismes fédératifs et représentatifs qu'il est impossible de citer de façon exhaustive (*voir quelques exemples en p. 20*).

¹¹ Retrouvez ses propositions sur www.lelabo-ess.org

¹² Pour en savoir plus : www.mouves.org

Une brève présentation de l'ESS

► Une prise en compte par les interlocuteurs publics

• Une reconnaissance au niveau européen sans rapport avec son poids dans l'économie

Si une unité au sein de la direction « Entreprise et industries » est en charge du suivi de l'économie sociale, seul le Parlement européen a mis en place une structure dédiée. Créé en 1990, l'intergroupe Economie sociale sert de plateforme d'échanges entre les parlementaires européens et les membres de la société civile organisée.

A noter également une catégorie économie sociale au sein du CESE (Comité économique et social européen).

De façon transversale, l'Union européenne (UE), dans le cadre de sa politique de cohésion apporte un appui important à certains acteurs de l'ESS au travers des fonds structurels, en particulier le FSE et le FEDER.

• En France, une reconnaissance de l'ESS par l'Etat fluctuante

Ces quelques dates montrent que l'ESS peine à être durablement reconnue par l'Etat :

1981 : Création d'une Délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES)

2000 : Création d'un Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, non reconduit en 2002

2006 : Création du Conseil supérieur de l'économie sociale, instance consultative

2010 : - La DIIESES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale) est fondue dans la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

- Mission parlementaire sur le développement de l'économie sociale et solidaire confiée au Député Francis Vercamer.

• Un fort soutien de la Caisse des Dépôts (CDC)

La Caisse des Dépôts est engagée dans le soutien au développement économique et à l'économie sociale et solidaire depuis une dizaine d'années. Avec un budget annuel de 40 M€ sur ses fonds propres, ses engagements financiers s'inscrivent dans le cadre de la stratégie Elan 2020 portée par son directeur général.

Elle est signataire d'une convention avec l'Etat « Agir pour l'emploi » (2008-2012) dans laquelle elle s'engage à :

- accompagner la création d'entreprises en s'appuyant sur les réseaux nationaux d'aide à la création d'entreprises (France Initiative, Réseau Entreprendre, ADIE, Boutiques de gestion, Coopératives d'activité et d'emploi...);

- soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique;

- participer au financement et au pilotage des Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), dispositif d'aide au conseil dédié aux associations employeurs dont l'animation nationale est confiée à l'Avise (Agence de valorisation des initiatives socio-économiques) ;

- soutenir et adapter les outils financiers dédiés aux structures de l'économie sociale et solidaire, notamment via l'association France Active ;

- gérer le Fonds de cohésion sociale (FCS), dédié à la garantie des prêts bancaires des créateurs de TPE et entreprises solidaires, en complémentarité avec le dispositif NACRE, qu'elle copilote et cofinance (sur ressources des fonds d'épargne) avec l'Etat, aide octroyée aux chômeurs/créateurs sous forme de prêt à taux 0, nécessairement complétée d'un prêt bancaire et d'un accompagnement du créateur durant 3 ans.

La Caisse des Dépôts est également gestionnaire, depuis 2010, de la partie du grand emprunt dit « Investissements d'avenir » concernant le financement de l'ESS (100 M€).

A travers le réseau de ses Directions régionales, la Caisse des Dépôts mobilise l'ensemble de ses savoir-faire et de ses financements en relation directe avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux, au profit des territoires.

- **Une implication croissante des collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales se sont progressivement investies dans le développement de l'ESS, lui affectant des budgets dédiés pilotés par des élus spécifiquement chargés de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi en 2002, le Réseau des territoires de l'économie solidaire (RTES) ¹³ se crée autour d'une association d'élus engagés dans une démarche d'économie solidaire afin de promouvoir les initiatives territoriales et développer les politiques locales d'ESS.

De même, s'est créé le Réseau européen des Villes et Régions de l'économie sociale (REVES) ¹⁴, basé sur des partenariats entre collectivités territoriales et organisations de l'économie sociale.

¹³ Pour en savoir plus : www.rtes.fr

¹⁴ Pour en savoir plus : www.revesnetwork.eu

Preuve de l'implication des conseils régionaux dans le développement de l'ESS, des élus régionaux sont désignés spécifiquement sur cette thématique pour la première fois lors des élections régionales de 2004.

Souhaitant capitaliser et développer les actions menées en région, l'Association des Régions de France (ARF) lance à l'automne 2008 le Manifeste des Régions pour une économie sociale et solidaire, pour une économie respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement.

L'ARF y affirme la volonté politique des conseils régionaux qui entendent jouer un rôle croissant pour faire émerger ou mieux reconnaître ces autres façons d'entreprendre qui sont à la fois extrêmement significatives dans l'économie régionale mais également attractives pour ceux qui sont attachés à donner plus de sens à leur engagement professionnel et personnel.

Dans la lignée du Manifeste, l'ARF adopte fin 2009 une Déclaration « pour construire dans la prochaine mandature un modèle de développement économique soutenable fondé sur l'utilité sociale et sociétale » ¹⁵.

Ce Manifeste définit trois objectifs principaux aux politiques régionales :

- Privilégier la qualité des emplois, des activités et de la production plutôt qu'un développement quantitatif socialement destructeur et peu respectueux de l'environnement ;
- Apporter des réponses à des besoins sociétaux non satisfaits, à des besoins nouveaux ou répondre autrement à des enjeux identifiés ;
- Faire preuve de la valeur ajoutée de l'économie sociale et solidaire.

Ce chapitre s'attache à décrire les modes d'organisation de ces politiques et à en donner quelques exemples parmi les plus significatifs.

■ Les politiques régionales d'ESS

► Une représentation politique régionale de l'ESS très diverse (2010-2014)

Suite aux élections régionales de mars 2010, la plupart des conseils régionaux ont un élu en charge de l'économie sociale et solidaire pour le nouveau mandat 2010-2014. Elle se retrouve à différents niveaux en fonction des exécutifs régionaux.

Treize Régions ont choisi de l'intégrer à une vice-présidence, la Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie et la Picardie en faisant une vice-présidence dédiée.

Cinq Régions (Basse-Normandie, Bretagne, Languedoc-Roussillon, La Réunion, Rhône-Alpes) l'ont déléguée à un conseiller. Une Région (l'Alsace) l'a confiée à une commission thématique.

Sept Régions n'ont pas prévu de délégation explicite à l'économie sociale et solidaire (Corse, Guadeloupe, Lorraine, Martinique, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire et Provence Alpes Côte d'Azur) ¹⁶.

Une absence de délégation ne signifie pas cependant obligatoirement un intérêt moindre pour l'ESS : celle-ci est parfois intégrée dans la politique économique globale de la Région.

► Une formalisation des politiques ESS qui oscille entre intégration dans le « droit commun » et mise en avant des spécificités des acteurs

Les territoires font le choix de créer des dispositifs spécifiques ou de faire entrer l'ESS dans des politiques

¹⁵ Voir en annexes le Manifeste 2008 et la Déclaration 2009 de l'ARF

¹⁶ Selon les données officielles disponibles en juin 2010

Les Régions et l'ESS

de droit commun, par exemple en ouvrant les dispositifs d'aide à la création d'entreprise et au développement économique aux structures de l'ESS. La prise en compte de l'économie sociale et solidaire étant il y a quelques années encore balbutiante, le choix de lui donner une visibilité et un affichage propre dans la formalisation des politiques régionales est parfois privilégié.

Ainsi, en parallèle du Schéma régional de développement économique (SRDE), certaines Régions ont choisi d'intégrer leur politique ESS dans un document spécifique ¹⁷.

Basse-Normandie : Schéma régional de l'économie sociale et solidaire (2006)

Bretagne : Orientations et plan d'actions concernant l'économie sociale et solidaire 2007-2010 (2007)

Champagne-Ardenne : Programme « Progress » (2005)

IDF : Délibération cadre pour l'ESS (2005)

Languedoc-Roussillon : programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire régionale (ESSOR) (2005)

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Plan régional de développement de l'ESS (Progress) (2007)

► Une intégration majoritaire de l'ESS dans les directions « développement économique »

Pour 82% ¹⁸ des conseils régionaux, l'ESS est rattachée à une direction « entreprises », « économie » ou « développement économique ». Dans cette configuration, 25% des conseils régionaux ont un service économie solidaire identifié dans ces directions.

18% des conseils régionaux avaient en 2009 une direction de l'économie sociale et solidaire dédiée, intégrant l'artisanat dans le Centre, et les petites entreprises en Aquitaine.

En moyenne, 3 ETP ¹⁹ sont dédiés à l'économie sociale et solidaire pour un budget moyen d'intervention de 3 500 000 € ²⁰.

■ Les grands types d'intervention d'une Région

Voici par type d'intervention, quelques exemples concrets de dispositifs et de démarches, soutenus par les conseils régionaux, qui illustrent les engagements partagés par les Régions dans le cadre du Manifeste et de la Déclaration de l'ARF.

► Promotion, information, communication

• La plateforme web Rhône-Alpes Solidaires

www.rhone-alpesolidaires.org

Région Rhône-Alpes

Rhône-Alpes ^{Région} Cette plateforme web multi-sites s'adresse au grand public et aux acteurs de l'ESS.

Elle a pour objectif de renforcer la visibilité, la communication et la structuration de l'ESS au niveau régional, à l'aide d'un outil internet mutualisé et participatif permettant de travailler à l'échelle d'une agglomération, d'un pays ou d'un département.

Elle a la particularité d'être coproduite par les acteurs régionaux eux-mêmes qui fournissent deux tiers des articles. Le conseil régional est le principal financeur de cette initiative, dont le suivi et la coordination sont assurés par la CRESS Rhône-Alpes. Environ 70 000 personnes visitent chaque mois ce site.

¹⁷ Retrouvez sur www.essenregion.org, la présentation détaillée pour chaque Région

¹⁸ Chiffres 2009 issus de l'analyse de 22 conseils régionaux (21 Régions métropolitaines et Corse)

¹⁹ Statistiques 2009 réalisées sur les 21 conseils régionaux métropolitains

²⁰ Donnée calculée à partir des budgets régionaux disponibles sur www.essenregion.org

Les Régions et l'ESS

• Le baromètre bourguignon des finances solidaires et l'exposition « Visages des finances solidaires en Bourgogne »

Région Bourgogne



Le conseil régional de Bourgogne a initié en 2006 des ateliers régionaux pour le développement de l'économie sociale et solidaire (Ardess), en partenariat avec plus de 100 acteurs locaux d'horizons différents (associations, mutuelles, coopératives, banques...). L'objectif était de mobiliser pour une mise en œuvre concertée et cohérente des politiques régionales de l'ESS.

Ces ateliers ont débouché sur plusieurs actions, dont deux concernant les finances solidaires :

- un baromètre bourguignon des finances solidaires ;
- une exposition-photo portant sur des portraits de projets locaux financés grâce à l'épargne solidaire.

Ces actions, réalisées par Finansol, soutenues par le conseil régional et la Direction régionale de la Caisse des Dépôts, avaient pour cible le grand public et les acteurs économiques du territoire bourguignon.

► Appui à la structuration des réseaux

• Soutien à la CRESS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Afin de structurer l'ESS sur son territoire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a choisi de soutenir la CRESS et ce, en partenariat avec la Direction régionale de la Caisse des Dépôts (DRCDC).

Originalité de cette démarche :

- un rôle d'animation et de gestion de projets confié à la CRESS dans le cadre de sa participation au Plan régional de développement de l'ESS, Progress ;

- des conventions pluriannuelles signées en 2008 entre la CRESS et différents services de la Région : avec le service emploi pour la mise en œuvre d'actions d'animation, de communication au titre du Progress (ex : Mois de l'ESS) ; avec le service économie pour l'observatoire de l'ESS.

• Création d'un réseau régional de promotion du commerce équitable

Région Picardie



Le conseil régional de Picardie s'est engagé auprès de l'association Commerce équitable 02 pour assurer la représentation et la promotion du commerce équitable au niveau régional.

Son soutien permet :

- de faciliter le développement du commerce équitable dans les commerces de proximité (ruraux et urbains), par le groupement des commandes et des livraisons, l'association servant de centrale d'achat. Une quinzaine de points de vente ont ainsi été créés en Picardie ;

- d'animer un réseau régional : trois associations locales créées ;

- d'organiser l'animation et la sensibilisation au commerce équitable notamment dans les lycées.

Objectif de la Région : toucher chaque année 30 établissements scolaires.

Les Régions et l'ESS

► Appui à la création, duplication ou reprise d'activité

• Une chaîne de l'innovation sociale au service des projets issus de l'économie sociale et solidaire

Région Languedoc-Roussillon



Dès 2005, la Région Languedoc-Roussillon accompagne très fortement une démarche originale de structuration d'une chaîne de l'innovation sociale dédiée aux projets issus de l'économie sociale et solidaire :

- l'incubateur Alter'Incub : pour soutenir l'émergence de projets de création d'entreprises innovantes ;
- l'école de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire : pour former les dirigeants des structures de l'ESS ;
- un groupe coopératif de duplication et de portage d'entreprises solidaires, la Scic Replic, associant collectivités et acteurs de l'ESS ;
- la pépinière régionale ESSOR : pour héberger les entreprises nouvellement créées ;
- la convention d'entreprises Coventis : pour favoriser les relations commerciales et les flux d'affaires ;
- le Pôle régional d'innovation sociale : pour capitaliser les enseignements et aller plus loin dans la réflexion stratégique de développement du secteur.

La Direction régionale de la Caisse des Dépôts apporte son soutien financier à l'ensemble de ces actions. Ces programmes, initiés en 2006, reposent sur un partenariat particulièrement constructif avec les acteurs régionaux de l'ESS, en particulier la CRES et l'Union régionale des Scop, avec l'appui de l'Avise et le soutien de l'Europe et de la Caisse des Dépôts.

La Région a également mobilisé les réseaux économiques ainsi que les collectivités et EPCI.

• Agir sur la reprise/transmission d'entreprise par les salariés

Région Pays de la Loire



La transmission ou reprise d'entreprises, saines ou en difficulté, par des salariés répond à un enjeu fort d'ancrage territorial de l'activité. Le conseil régional des Pays de la Loire, en partenariat avec l'URScop, agit pour faire connaître et faciliter le développement des entreprises coopératives auprès des salariés des entreprises, des associations, des cédants d'entreprises.

Le conseil régional et l'URScop ont passé une convention triennale déclinée en plans d'actions annuels. Plan d'actions en cinq phases pour les entreprises saines : information ; diagnostic préalable ; audit du projet économique et montage financier ; appui juridique ; accompagnement et suivi.

Pour les entreprises en difficulté, s'ajoute la mise en place d'un accompagnement spécifique impliquant l'ensemble des salariés concernés par la reprise.

► Appui à la consolidation et au développement des structures de l'ESS

• Renforcer l'impact des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)

Région Bretagne



Ce dispositif propose un conseil et un accompagnement gratuits aux associations et aux structures d'insertion par l'activité économique pour les aider à renforcer et à développer leurs activités.

Les Régions et l'ESS

Le conseil régional s'investit dans son pilotage et son financement auprès de nombreux partenaires (Caisse des Dépôts et Etat qui en sont les initiateurs, mais aussi les conseils généraux du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, Rennes Métropole...), pour en faire un véritable outil de développement local au service des territoires.

• Produire et consommer autrement en Aquitaine : La structuration de l'essaimage des AMAP

Région Aquitaine



Depuis 2006, la Région soutient le travail d'animation territoriale et d'accompagnement à la création de nouvelles AMAP, assuré par la FR CIVAM (Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et ses relais départementaux. Un travail transversal s'est développé entre les directions de l'agriculture, des petites entreprises et de l'économie solidaire du conseil régional.

Les effets positifs induits par les AMAP (maintien des terres fertiles périurbaines, installation de nouveaux producteurs...) ont conduit les autres niveaux territoriaux, principalement les agglomérations, à accompagner les structurations du tissu d'AMAP autour des principales villes d'Aquitaine (Bordeaux, Bayonne-Anglet-Biarritz, Pau, Périgueux). Une instance de concertation entre les collectivités impliquées est ainsi possible.

Résultats en 2009 : passage de 6 à plus de 80 AMAP impliquant 4 000 familles et 160 producteurs de proximité.

► Formation et emploi dans l'ESS

• Développement de la filière de l'aide à domicile par la qualité de l'emploi

Région Franche-Comté



Depuis 2005, la Région Franche-Comté accompagne le développement du secteur de l'aide à domicile en permettant la professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail des salariés non qualifiés des associations prestataires d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées. Cette démarche participative, impliquant tous les acteurs concernés, s'est focalisée sur l'aide à domicile et non sur l'ensemble des services à la personne.

Les associations d'aide à domicile se sont engagées à améliorer l'accueil des stagiaires issus de formations sanitaires et sociales lors de leurs stages pratiques, à conclure des accords d'annualisation et de modulation du temps de travail, à engager dans des formations professionnelles qualifiantes les salariés non qualifiés.

En contrepartie, la Région verse aux associations une aide annuelle de 3 000 € par équivalent temps plein réalisé par les salariés non qualifiés de la structure. Une convention annuelle est passée entre la Région et chaque association.

L'activité a ainsi augmenté de 34% (2 610 ETP), celle réalisée par les salariés non qualifiés passant de plus de 72% à moins de 53%.

Les Régions et l'ESS

• Plateforme régionale de formation ESS

Région Champagne-Ardenne



Le conseil régional a souhaité soutenir la mise en place d'une plateforme régionale de formation ESS, composée de la Région, de l'Etat, des principaux mouvements d'acteurs de l'ESS et des OPCA. La CRES Champagne-Ardenne assure le pilotage de l'action.

Trois objectifs :

- assurer une coordination régionale des actions de formation destinées aux bénévoles et salariés de structures de l'ESS ;
- élaborer une offre spécifique sur la base de besoins identifiés et recensés (utilisation de logiciels libres, gestion des RH, animation de réunion, etc.) ;
- proposer des formations sur l'ensemble du territoire pour le plus grand nombre.

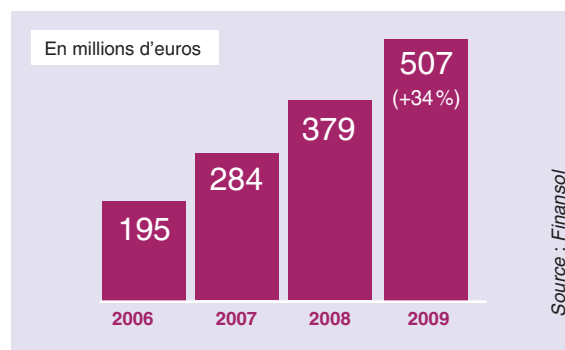
Entre novembre 2008 et mars 2009, dix modules de formation ont ainsi été proposés et 383 inscriptions aux séances ont été enregistrées.

► Développement d'outils financiers

Contrairement à la finance classique orientée principalement vers la recherche du profit, la finance solidaire se fixe pour priorité la recherche de l'utilité sociale. Elle soutient des projets qui, compte tenu de leur faible rentabilité, ont difficilement accès aux financements bancaires traditionnels.

Les financeurs solidaires se sont réunis en 1995 dans l'association Finansol pour fédérer le secteur. Ils ont créé ensemble le label de qualité Finansol ainsi qu'un baromètre annuel, qui permet de quantifier le développement de

ce secteur : en 2009, les financeurs solidaires ont investi plus de 507 millions d'euros dans le développement de l'ESS (soit une progression de 34 % par rapport à 2008).



Afin de développer les finances solidaires, les conseils régionaux ont développé diverses actions, allant de la sensibilisation des citoyens à l'épargne solidaire, à la mise en place d'outils financiers spécifiques.

Un partenariat fort est très souvent noué avec les Directions régionales de la Caisse des Dépôts, notamment dans le cadre du soutien aux fonds territoriaux et outils financiers de France Active. La Caisse des Dépôts est membre fondateur de Finansol et participe au développement de son activité.

• Soutien aux finances solidaires : du capital-risque à la sensibilisation du grand public à l'épargne solidaire

Région Midi-Pyrénées



Une large gamme d'outils financiers est soutenue par la Région et la Direction régionale de la Caisse des Dépôts :

- les outils financiers de Midi-Pyrénées Active : 14 contrats d'apports associatifs réalisés et 51 dossiers de garantie traités en 2008 ;
- la création de la société coopérative de capital-risque

Les Régions et l'ESS

« Initiatives pour une économie solidaire » (IÉS) pour des apports en fonds propres et un accompagnement humain des structures ;

- la Semaine de l'épargne solidaire organisée par Finansol en 2008. Destinée au grand public, elle a notamment donné lieu à un forum de l'investissement solidaire, des conférences, et à la diffusion du baromètre régional des finances solidaires à plus de 5000 exemplaires.

• Fonds EQUISOL

Région Ile-de-France



Le conseil régional Ile-de-France a lancé en septembre 2009 le Fonds d'investissement solidaire EQUISOL, société de capital-risque dédiée aux jeunes entreprises de l'économie sociale et solidaire montée en partenariat avec des grandes banques coopératives (Crédit Coopératif, Casden, Banque Populaire...).

Constitué avec un apport financier de 3 730 000 € (1 750 000 € du conseil régional et 1 980 000 € des autres partenaires), Equisol a pour objectif le financement de dix dossiers la première année, puis 18 par an, à partir de la troisième année. L'instruction et le suivi des dossiers est assuré par Esfin gestion.

► Soutien à des démarches innovantes

• Une inscription de l'ESS dans un schéma régional de développement économique

Région Nord-Pas-de-Calais



Dès 2003, l'économie sociale et solidaire est intégrée à la stratégie de développement économique des acteurs régionaux, via la signature du Plan régional de développement

de l'économie sociale et solidaire (PRDESS). Celui-ci est co-construit par la Région, la Caisse des Dépôts, l'Etat, les conseils généraux et les têtes de réseau régionales de l'économie sociale et solidaire. En 2005, le PRDESS est entièrement repris dans le Schéma régional de développement économique (SRDE).

Le SRDE est décliné par territoires, via les Plans locaux de développement économique (PLDE). Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a fait le choix d'intégrer un volet ESS à chaque PLDE. La Région et le territoire concerné définissent chaque année un programme d'actions concerté avec les acteurs économiques du territoire, ainsi qu'un plan de financement prévisionnel correspondant. Le pilotage est conjoint au territoire et à la Région : coordination et animation locale par le territoire, avec le soutien technique de la Région.

Ces plans permettent ainsi une rencontre entre les priorités économiques portées localement et les priorités retenues et mises en œuvre par la Région. Ils sont également un moyen puissant de démultiplication des impacts de la politique ESS menée par la Région.

• Développement local et coopération décentralisée

Région Bretagne



Depuis 2008, la Région Bretagne cofinance avec l'UEMOA (Union économique et monétaire de l'ouest africain) un programme de structuration de la filière du coton équitable en Afrique et en Bretagne.

Le programme vise un triple objectif : contribuer à un développement économique durable par la production de coton biologique et équitable au Mali et au Burkina Faso ; contribuer à une meilleure valorisation de ces productions (création d'emplois et de revenus pour 5 000 cotonculteurs) par l'installation d'un outil industriel et d'unités artisanales de transformation (filage, tissage,

Les Régions et l'ESS

confection) ; intégrer cet appui dans une démarche globale de développement économique éthique, en prenant notamment appui sur des industriels et des acteurs bretons de la filière textile. Les entreprises qui adhèrent au programme s'engagent à acheter le coton produit, dans une logique de commerce équitable.

Ce programme a notamment induit :

- une collaboration entre les services du conseil régional (juridique, développement économique, solidarité internationale et coopération décentralisée) ;
- la création d'un groupement de commande, réunissant le conseil régional et les conseils généraux, pour l'achat de textile équitable.

L'évaluation faite sur le terrain en décembre 2008 confirme et valide totalement les impacts attendus sur la dynamique de développement : revenus supérieurs, impact très perceptible sur la santé, création d'emplois pour des femmes, développement de projets collectifs et coopératifs.

www.essenregion.org

Ce site a été conçu et élaboré dans le cadre d'un partenariat entre l'Association des Régions de France (ARF) et la Caisse des Dépôts. Partant du constat que l'économie sociale et solidaire (ESS) est aujourd'hui une composante à part entière du développement économique régional, elles ont souhaité créer un centre de ressources en ligne, visant à :

- présenter les politiques régionales de soutien à l'économie sociale et solidaire ;
- valoriser les dispositifs et les pratiques innovants mis en place en région ;
- offrir un espace de mutualisation et d'échange aux techniciens et aux élus des conseils régionaux et aux correspondants économie sociale des Directions régionales de la Caisse des Dépôts.



➤ La coordination et l'animation de ce site sont assurées par l'Avisé.

■ Sites Internet d'organismes nationaux représentatifs

► Acteurs transversaux

- CCOMCEN - Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education Nationale
www.ccomcen.org
- CEGES - Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupement de l'Economie Sociale
www.ceges.org
- CNCRES - Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale
www.cncres.org
- CPCA - Conférence Permanente des Coordinations Associatives
www.cPCA.asso.fr
- FNMF - Fédération Nationale de la Mutualité Française
www.mutualite.fr
- GEMA - Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance
www.gema.fr
- GNC - Groupement National de la Coopération
www.entreprises.coop
- UNIFED - Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social
www.unifed.fr
- USGERES - Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale
www.usgeres.fr

► Quelques réseaux sectoriels

Achats et consommation responsables

- PFCE - Plate-Forme pour le Commerce Équitable
www.commerceequitable.org
- socialement-responsable.org - L'annuaire des structures de l'insertion par l'activité économique
www.socialement-responsable.org

Culture

- COFAC - Coordination des Fédérations des Associations de Culture et de Communication
www.cofac.asso.fr
- UFISC - Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles
www.ufisc.org

Environnement

- CLER - Comité de Liaison Energies Renouvelables
www.cler.org
- FNE - France Nature Environnement
www.fne.asso.fr
- REN - Réseau Ecole et Nature
www.reseaeucoleetnature.org
- UNCPPIE- Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
www.cpie.fr

Insertion par l'activité économique (IAE)

- CHANTIER école
www.chantierecole.org
- CNCE-GEIQ - Comité National de Coordination et d'Évaluation des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
www.geiq.net
- CNEI - Comité National des Entreprises d'insertion
www.cnei.org
- CNRLQ - Comité National de Liaison des Régies de Quartier
www.cnrlq.org
- COORACE - Fédération de Comités et d'Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi
www.coorace.org
- FNARS - Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
www.fnars.org
- Les Jardins de Cocagne
www.reseaucocagne.asso.fr
- Réseau Envie
www.envie.org
- Tissons la solidarité
www.tissonsolasolidarite.org
- UNAI - Union Nationale des Associations Intermédiaires
www.unai.fr

Services à la personne, médico-social, handicap

- ADMR - Association du service à domicile
www.admr.org
- APAJH - Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés
www.apajh.org
- APF - Association des Paralysés de France
www.apf.asso.fr
- Fédération ADESSA - Réseau des associations d'aide à domicile
www.federation-adessa.org
- GESAT - Réseau national du travail protégé et adapté
www.reseau-gesat.com
- UNA - Union Nationale de l'Aide, de Soins et de Services à Domicile
www.una.fr
- UNAPEI - Union Nationale des Associations de Parents et amis de personnes handicapées mentales
www.unapei.org
- UNEA - Union Nationale des Entreprises Adaptées
www.unea.fr
- UNIOPSS - Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
www.uniopss.asso.fr

■ Bibliographie

- Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux, Jean-François Draperi, coll. « Action sociale », Dunod, 2007.
- L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement, Danièle Demoustier, Syros (Alternatives économiques), 2001.
- L'économie sociale : une alternative au capitalisme, Thierry Jeantet, Economica, 2008.
- Dictionnaire de l'autre économie, Jean-Louis Laville (dir), Antonio David Cattani (dir), Desclée de Brouwer, 2005.
- Reconsidérer la richesse, Patrick Viveret, Éd. de l'Aube, 2005.

■ **Déclaration de l'Association des Régions de France**

**POUR CONSTRUIRE DANS LA
PROCHAINE MANDATURE
UN MODELE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE SOUTENABLE
FONDE SUR L'UTILITE SOCIALE ET SOCIETALE,
IL EST NECESSAIRE DE DIFFUSER
DANS TOUTES LES POLITIQUES REGIONALES
DES PRATIQUES SOCIALEMENT INNOVANTES,
IL EST IMPERATIF DE CHANGER D'ECHELLE**

Cette déclaration fait suite au manifeste adopté par les Régions à l'automne 2008, pour une économie sociale et solidaire, respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement.

► **Objectifs poursuivis :**

- Privilégier la qualité des emplois, des activités et de la production plutôt qu'un développement quantitatif socialement destructeur et peu respectueux de l'environnement
- Apporter des réponses à des besoins sociétaux non satisfaits, à des besoins nouveaux ou répondre autrement à des enjeux identifiés
- Faire preuve de la valeur ajoutée de l'économie sociale et solidaire

► **Innover, c'est modifier les pratiques et prendre en compte de nouveaux indicateurs**

- Adopter systématiquement la transversalité entre plusieurs politiques régionales : les expériences les plus significatives et les plus riches de transformation sociale reposent sur un croisement entre l'économique et l'humain

Par exemple :

services à la personne : économie sociale et solidaire et formation professionnelle

circuits courts : économie sociale et solidaire et agriculture

coopération décentralisée-développement économique-commerce équitable

- Décloisonner les jeux d'acteurs dans tous les secteurs d'activité : faire se rencontrer les acteurs publics et privés, dépasser les logiques et postures institutionnelles, les statuts ...
- Reconnaître et prendre en compte la capacité d'innovation et de recherche développement des acteurs de terrain

- Appuyer les initiatives économiques collectives
 - Donner la place au dialogue civil territorial et reconnaître la contribution des bénévoles en terme d'observation des évolutions de la société
 - Passer de l'injonction au développement de la coopération avec les interlocuteurs, ce qui suppose des coopérations réciproques, respectueuses des apports de chacun
 - Faire participer les acteurs à l'élaboration des politiques publiques et développer les formes juridiques multipartenariales associant les collectivités territoriales, les associations, les entrepreneurs, les universités et centres de recherche... La gouvernance collective, l'implication des bénéficiaires à la définition des politiques régionales, la mise en réseau d'acteurs, la co-construction sont gages de politiques adaptées aux besoins des citoyens et des territoires
 - Créer de nouvelles alliances entre collectivités territoriales, mouvements citoyens, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire
 - Mieux valoriser l'innovation dans les processus et les procédés, qui permettent de conduire des projets communs à partir des logiques propres à chaque acteur
 - Souligner la rentabilité sociale de l'investissement immatériel
 - Définir et adopter des indicateurs territorialisés de l'utilité sociale des produits et services
- Dans le prolongement de la commission Stieglitz, développer des indicateurs relatifs à la création de lien social et au bien être des populations

► **Changer d'échelle, c'est :**

- faire émerger des dynamiques de pôles de coopération sur les filières et les territoires
- repenser les relations avec les grands acteurs de l'économie sociale et les entreprises
- mettre en place un environnement propice au développement des initiatives et toujours articuler l'offre et la demande
- inscrire les politiques dans la durée, assurer une veille régulière économique, sociale et juridique
- dupliquer cette démarche dans des secteurs majeurs comme le logement, l'énergie, les déplacements, le sanitaire et social...
- territorialiser les politiques publiques en partenariat avec les collectivités territoriales infra régionales

■ Manifeste des Régions

**MANIFESTE DES REGIONS
POUR UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
POUR UNE ECONOMIE RESPECTUEUSE
DES PERSONNES, DES TERRITOIRES,
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Par ce manifeste, les Régions veulent affirmer leurs ambitions pour développer une économie innovante tant sur le plan technologique que social ou organisationnel. Cette économie doit être créatrice d'activités et d'emplois de qualité pour tous, génératrice de cohésion sociale, respectueuse de l'environnement. Elle doit permettre d'exprimer la solidarité entre habitants, générations et territoires et s'inscrire dans une démarche participative.

Dans le contexte de mondialisation et d'accélération des échanges de ce début du 21^e siècle, l'évolution actuelle de la société pousse à privilégier la recherche quasi exclusive de profit immédiat, à focaliser sur l'innovation technologique en occultant l'innovation sociale, à exclure les plus fragiles et les moins formés.

De par leurs compétences en matière de développement économique, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, les Régions ont les leviers pour agir efficacement et engager un développement économique durable.

Profondément et depuis longtemps ancrée dans les territoires, l'économie sociale et solidaire est en capacité d'offrir une réponse renouvelée et de qualité à l'évolution des besoins sociaux sur l'ensemble du territoire. Elle s'attache à développer de nouvelles modalités d'achat, de consommation, de production, de déplacements, de loisirs ou d'épargne plus solidaires. Elle participe à la redynamisation des espaces urbains ou ruraux délaissés.

D'ores et déjà, le secteur de l'économie sociale et solidaire représente 13.5% en moyenne des postes offerts dans l'économie régionale, 11% des équivalents temps plein et 10% des rémunérations versées. Il concerne tous les secteurs de l'économie et de façon transversale toutes les compétences des Régions. Il favorise sur le territoire le maintien ou la relocalisation d'activités, avec des emplois non délocalisables.

Au plus près des territoires et des acteurs locaux, les Régions entendent jouer un rôle croissant pour faire émerger ou mieux reconnaître une autre façon d'entreprendre, fortement contributive dans l'économie régionale, attractive pour ceux qui, sont attachés à donner plus de sens à leur engagement professionnel et personnel.

Les Régions affirment la nécessité d'objectifs stratégiques partagés avec l'Etat, l'Europe, les autres collectivités locales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Régions, condition indispensable pour donner toutes ses chances à cette autre forme d'économie de se développer durablement et d'opérer un véritable changement d'échelle.

► Les Régions s'engagent à :

- Appréhender l'économie sociale et solidaire comme une dimension essentielle de l'économie régionale, par l'ouverture des dispositifs régionaux d'aides économiques aux entreprises de ce secteur, le développement de partenariats plus étroits avec le monde économique, le droit à l'expérimentation...
- Lui consacrer une part significative des budgets alloués au développement économique qui prenne en compte sa réalité territoriale, afin de lui permettre de mener les projets de développement et d'innovation qui la caractérise.
- Faire reconnaître la place de l'économie sociale et solidaire au sein de l'institution régionale, dans toutes les politiques, tant d'un point de vue budgétaire que d'organisation et de transversalité des démarches.
- Explorer toutes les dimensions d'innovation sociale et poursuivre le travail commun pour mutualiser les approches d'utilité sociale dans des outils partageables entre financeurs publics et acteurs de terrain.
- Appuyer la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire : recherche de généralisation des conventions triennales, appui au renforcement de l'efficacité et de la représentativité des têtes de réseaux. Inciter les entreprises associatives à se constituer des quasi-fonds propres indispensables pour asseoir leur développement.
- Développer l'entrepreneuriat collectif à travers des actions de sensibilisation et promotion auprès des jeunes, des lycées, des universités mais aussi des réseaux de la création d'entreprise, (associations de prêts d'honneur, CCI, Boutiques de gestion...). Développer par la duplication les expériences réussies d'entreprises sociales, encourager la reprise d'entreprises par les salariés notamment en SCOP, promouvoir les initiatives organisationnelles que sont les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif).
- Promouvoir et favoriser l'achat éthique et solidaire dans les achats publics, par la réalisation et la promotion d'un guide de l'achat public solidaire et la diffusion des bonnes pratiques.
- Développer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans tous les domaines de l'économie y compris de l'économie sociale et solidaire.
- Accompagner les mutations du secteur de l'économie sociale et solidaire, afin qu'il conserve toute sa place dans le développement rapide de certains secteurs de l'économie, notamment les services aux personnes, par des actions de professionnalisation ou d'adaptation stratégique.
- Accroître la visibilité de la vitalité des initiatives régionales, par la publication et la communication sur un bilan annuel de l'action des Régions, la valorisation des bonnes pratiques régionales et des acteurs de terrain, l'évaluation périodique du poids de l'économie sociale et solidaire en Régions

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Panorama général et interventions régionales



Ce document, destiné aux élus et techniciens des conseils régionaux et à leurs partenaires, a pour ambition de donner une vision globale de l'économie sociale et solidaire en France et de présenter quelques exemples de politiques régionales dédiées au développement de l'ESS.

L'Avise a été créée en 2002 pour favoriser l'émergence et le développement d'initiatives associant une dynamique économique et une finalité de cohésion sociale. Elle a pour ce faire développé quatre métiers principaux :

- Informer les promoteurs d'initiatives, valoriser, capitaliser, essaimer ;
- Qualifier et outiller les entrepreneurs et leurs réseaux ;
- Animer la mise en réseau des professionnels ;
- Conduire des actions de recherche et développement.

Son partenariat rassemble, autour de la Caisse des Dépôts, de grands acteurs représentant les quatre familles de l'économie sociale et son action s'inscrit tant dans les projets de développement de l'économie sociale et solidaire que dans l'appui à des politiques publiques en matière d'emploi et de cohésion sociale.

Le site des politiques régionales de soutien à l'économie sociale et solidaire

www.essenregion.org



Avec le soutien de



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen